



BULLETIN MUNICIPAL 2025



N° 31

Vue du sommet de l'éolienne 3

Très chères Moulismoises, très chers Moulismois,

Une année de plus s'est écoulée. Une année marquée par des divisions politiques nationales et une société fracturée dans un climat d'invectives, de rejets et d'incertitudes. Malgré cela, la commune reste un repère et un pôle de stabilité qui ne doit pas entrer dans ce schéma de déchirement. Elle est la garante du service public pour tous, de la proximité et du lien. J'aspire à ce que chacun des administrés prennent conscience de la nécessité de rassembler les bonnes volontés dans l'idée de Victor Hugo : « C'est par la fraternité que l'on sauve la Liberté ».

Malgré tout, il faut rester réaliste : notre population diminue, lentement mais sûrement. Le rôle de la municipalité est donc de trouver des leviers afin d'inverser cette tendance. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) s'attache à préserver les terres agricoles pour qu'élevages, maraîchages et cultures puissent nous nourrir encore demain. Toutefois, elle nous ferme toute possibilité d'extension à la constructibilité. Seule solution : construire sur les dents creuses ou redonner vie aux logements vacants. Selon les chiffres de l'INSEE 2021, la commune de Moulismes se compose de 265 logements. Sur ces 265, 63,5 % sont des résidences principales, 18,6 % sont des résidences secondaires et 17,9 % sont des logements vacants (maisons au sens cadastral, inoccupées depuis plus de 3 ans). 17,9 % soit 47 logements sont inhabités. Certes, beaucoup sont à la limite de la ruine mais il n'en reste pas moins que 47 familles pourraient s'installer à Moulismes si les propriétaires réhabilitaient ces maisons. La municipalité a donc instauré une taxe incitative : la taxe sur les logements vacants. Impopulaire oui, mais déjà efficace au regard des panneaux « A vendre » qui fleurissent ces dernières semaines... Ceux qui veulent conserver leur bien devront soit rénover, soit détruire si le bien est trop en ruine, soit payer leur taxe... Libre choix leur est donné, mais sachez que les programmes d'aide à la rénovation de la CCVG existent et peuvent permettre de financer une partie des travaux. N'hésitez pas à vous renseigner.

Cette population diminuant et vieillissant, le nombre d'enfants suit automatiquement cette évolution. Ainsi, notre petite école ne comptait que 14 élèves l'an passé. Sur ces 14 élèves, seuls 7 résidaient à Moulismes, 5 sur Plaisance et 2 sur Lathus St Rémy. Des rumeurs de sources incontrôlées se sont répandues et seuls 10 élèves sont désormais scolarisés cette année, 5 de Moulismes et 5 de Plaisance. A l'heure des grandes stratégies financières nationales, inutile de vous expliquer combien le combat avec l'Education Nationale pour conserver notre école devient insurmontable si les habitants même n'y inscrivent pas leurs enfants. En parallèle du Directeur Académique, M. le Sous-Préfet m'a sollicitée pour un entretien sur ce sujet, ce qui n'augure rien de réjouissant. Je ne peux donc garantir en écrivant ces lignes, que nous disposerons encore de notre école en septembre prochain, et ce, malgré tous nos efforts, comme vous pourrez le lire dans l'excellent article écrit par les enfants. J'en profite donc pour remercier M. VALETTE, enseignant, ainsi que Cyndie CHABROL, Sophie BELLICAUD et Christelle GAILLARD qui travaillent chaque jour auprès de nos élèves.

Heureusement, tous les sujets n'ont pas de perspectives incertaines. Ainsi, nous n'avons pu organiser de cérémonie des vœux cette année car les travaux de notre salle des fêtes vont

enfin débiter ce 13 janvier. Pour ce faire, il était nécessaire de préparer le chantier en vidant intégralement la salle (mobilier, réfrigérateurs, radiateurs, porte-manteaux... et aussi en déposant le bar) d'où l'impossibilité de vous accueillir, même en amont de ce chantier. Ces travaux consistent en une rénovation énergétique complète : dépose de la toiture amiantée de la petite salle, isolation du toit et des murs, rénovation du système de chauffage, d'éclairage, de la ventilation, de la sécurisation et renouvellement des peintures.

En compensation de la cérémonie des vœux, nous vous invitons à la réception des travaux qui se tiendra le vendredi 11 juillet à 18h.

Dans un autre domaine toujours énergétique, le projet éolien de la Montie s'achève. Les 3 aérogénérateurs seront en service d'ici février (retard sur le raccordement au poste source). Ce projet, réfléchi dans son intégration paysagère, amènera de nouvelles recettes à la commune en complément de son apport aux énergies vertes.

La commune avance avec vous, la fibre optique parcourt de plus en plus nos réseaux, la 5G est désormais disponible (seules 18 communes en bénéficient dans la Vienne), et chaque habitant peut profiter d'un nouveau service de mobilité V'bus (cf dans les pages de cette édition). Moulismes poursuit donc son développement, malgré les contraintes financières, et c'est à chacun d'y être acteur, selon sa disponibilité, ses compétences. Vous disposez d'agents bienveillants comme notre secrétaire de mairie Nathalie PELE ou comme nos agents de terrains, Emmanuel et Emile FLEURENTDIDIER, Annie FRETIER. Votre conseil municipal et votre maire travaillent chaque jour pour trouver les subventions utiles aux investissements ou chercher de nouvelles recettes afin de laisser à la prochaine génération des finances saines. Les défis et les chantiers qui nous attendent sont encore nombreux mais nous les abordons avec enthousiasme et le sentiment d'être utiles à la collectivité. Le respect reste et restera la clé de voûte de notre conduite, même si certains administrés s'en sentent dispensés. En attendant le prochain jugement pour outrage à mon encontre, sachez que je poursuis avec mon équipe, les missions que vous m'avez confiées.

Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants et je salue le travail de nos commerçants, artisans et associations qui font vivre notre commune.

Bonne lecture de ce 31^{ème} bulletin municipal et meilleurs vœux de bonheur et réussite à tous.

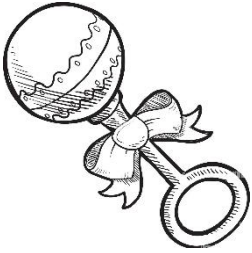
Avec mon dévouement,

Votre maire

Nathalie TABUTEAU



ETAT CIVIL



Naissances :

Ilyana FENEANT OTONGO née le : 17.01.2024

Camie TEXIER née le : 05.06.2024

Firmin MORIN né le : 05.07.2024

Tilio FUMOLEAU né le : 12.09.2024



Ils ont convolé en justes noces :

M. BONNET Gatien et Mme LASGORCEIX Sarah le 11.05.2024



Ils nous ont quittés...

Mme VERRIER Monique le : 24.02.2024

M. TARTEAU Roger le : 31.05.2024

M. CHAMPION Jacques le : 08.08.2024

M. HAZEL Ronald le : 31.08.2024

Mme LAVAUD Alice le : 19.09.2024

LES PRINCIPALES REALISATIONS

Pour un cadre de vie plus confortable et écologique :

- **L'isolation de bâtiments communaux** : L'école et le logement s'y trouvant ainsi que la mairie ont bénéficié d'une isolation. Cet investissement de 2 128,44 euros permettra de réduire la consommation énergétique et d'améliorer le confort thermique de ces bâtiments.
- **La rénovation du logement de l'école** : Le logement de l'école a été en partie rénové, les travaux ont notamment porté sur l'installation d'une VMC pour améliorer la qualité de l'air intérieur (1 897 euros), la réalisation de peintures intérieures pour un rafraîchissement complet des pièces (6 876 euros), et l'aménagement d'un espace cuisine plus fonctionnel.
- **L'achat de volets pour le logement à l'Impasse des Chênes** pour un montant de 940 euros.

Pour un réseau d'eau plus performant :

- **La reprise des canalisations au chemin des Terrages** : Suite à des fuites régulières des travaux importants ont été menés afin de renouveler les canalisations au chemin des Terrages. Ces travaux, d'un montant de 12 513,60 euros, ont nécessité l'ouverture et la fermeture d'une tranchée. Les travaux de finition du chemin seront effectués au cours du 1^{er} semestre dès que les conditions météorologiques le permettront.

Pour un enseignement de qualité :

- **L'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école** : Soucieux de doter notre école des outils pédagogiques les plus adaptés, nous avons investi 485,50 euros dans l'achat d'un ordinateur portable.

ET LES REALISATIONS A VENIR...

Le clocher de l'église

Les travaux de rénovation du clocher de l'église, initialement prévus pour 2024, ont été reportés en raison d'un emploi du temps surchargé du prestataire les Etablissements GOUGEON. Le chantier ne pourra débuter qu'à partir du mois d'avril prochain.

Le coût total des travaux du chantier s'élève à 24 217, 20 euros. Pour mener à bien ce projet, nous avons sollicité différents partenaires :

- Les subventions attendues s'élèvent à 11 313 euros et se décomposent de la manière suivante :
 - Département ACTIV 3 : 4 268 euros,
 - Département ACTIV 4 : 5 045 euros,
 - CCVG Fonds Patrimoine : 2 000 euros.

Votre salle des fêtes fait peau neuve !

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement des travaux de rénovation énergétique de votre salle des fêtes ! Ce projet longtemps attendu va permettre d'offrir un rafraîchissement à cet équipement essentiel à la vie de notre commune pour répondre aux normes actuelles et mieux vous accueillir.

Comment finançons-nous ce projet ?

Sur la base du marché passé et des notifications de subventions, le coût total des travaux du chantier s'élève à 366 233 € HT soit 439 480 TTC. Pour mener à bien ce projet, nous avons sollicité différents partenaires :

- **Les subventions:** nous avons obtenu d'importantes subventions notamment de l'Etat avec le Fonds Vert, du Département, de la CCVG et du Syndicat Energies Vienne, représentant un montant de 203 204 €.
- **Le FCTVA:** le retour de la TVA sur les travaux va rapporter 54 385 €.
- **Le Syndicat Energies Vienne:** prend en charge l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (soit 9 235€) et nous accorde une avance remboursable à taux zéro de 153 794 € sur 25 ans.
- **L'autofinancement:** La commune participe également à hauteur de 18 861 €.



Infiltrations d'eau dans les luminaires de la petite salle



Prise de vue avant et après dépose complète du bar, évier...



INFORMATIONS COMMUNALES ET PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Tel : 05 49 91 90 64 ; contact@moulistmes.fr

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	LUNDI, MERCREDI 14 h - 17 h 30	FERME LE MARDI ET JEUDI APRES- MIDI
9 h - 12 h	VENDREDI 14 h - 16 h 30	

AGENCE POSTALE

Tel : 05 49 48 29 92

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, fermé le samedi.

ETANG COMMUNAL

La gestion de l'étang communal est assurée par le comité des fêtes. Il est ouvert du samedi de Pâques jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Les tarifs : 3 € la demi-journée, 5 € la journée, 50 € l'année.

CANTINE

La cantine scolaire est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredi aux tarifs suivants :

Enfants : 3.30 €

Adultes : 6 €

GARDERIE

Tarif : 0.70 €

Tous les matins de 7 h 45 à 8 h 50

Le soir des lundis, mardis et jeudis : de 16 h à 18 h

Le vendredi de 15 h à 18 h

Le mercredi de 12 h à 13 h



SALLE DES FETES : Tél. : 05 49 91 38 97

Tarifs location	Salles	Sans chauffage Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Avec chauffage Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Habitants de Moulismes	Salle 1	55,00 €	65,00 €
	Salles 1 et 2	85,00 €	95,00 €
Habitants hors commune	Salle 1	115,00 €	125,00 €
	Salles 1 et 2	175,00 €	185,00 €
Cuisine	65.00 €		
Jour supplémentaire	60,00 €		
Caution (à la remise des clés)	300,00 €		
Associations Moulismoises	3 gratuités/an		

LA SALLE DES FETES EST FERMEE

DES TRAVAUX SONT PREVUS DE JANVIER A FIN JUIN 2025

ATTENTION : LES TARIFS EVOLUERONT APRES CES TRAVAUX

La vaisselle n'est pas comprise dans la location de la salle, il est possible de la louer auprès du comité des fêtes (contacter M. TABUTEAU Jean-Claude au 05.49.91.00.52).

L'école de Moulismes

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre école de Moulismes. En ce début d'année 2025 nous voulions vous présenter notre quotidien à l'école!

La garderie

Certains d'entre nous vont à la garderie le matin ou le soir. On peut y faire des jeux de société (les dames, les échecs, la bataille navale), des puzzles ou du dessin. Le matin, Cyndie, l'une de nos ATSEM nous apprend à jouer aux échecs et aux dames. Lorsqu'il fait beau on peut profiter du soleil en allant jouer dehors. Le soir, après la classe, on mange notre goûter et on y fait les devoirs avec Sophie, une autre ATSEM, comme ça quand on a terminé, tout est fait et on n'a plus besoin de les faire à la maison.



La garderie du matin



La garderie du soir

La classe

Cette année nous avons un nouveau professeur. Il nous fait travailler tout un tas de matières différentes : des mathématiques, du français, de l'histoire, de l'anglais... Tous ensemble, on travaille vraiment bien ! Notre classe est vraiment bien équipée : nous avons un grand tableau, un vidéoprojecteur et tout un tas de livre de tout âge à lire. Le matin nous travaillons tous ensemble et l'après-midi, pendant que les élémentaires travaillent, les maternelles font une sieste afin de refaire le plein d'énergie. Parfois, lorsque le maître est absent, le remplaçant qui vient nous faire classe apporte sa guitare et nous joue des chansons à la fin de la journée. Selon les périodes de l'année nous décorons la classe tous ensemble. C'est vraiment chouette.



Une photo de la classe

La cantine

Lorsque l'heure de manger arrive, le midi, Christelle, une agent territorial, vient pour s'occuper de nous à la cantine. On a beaucoup de place, donc on peut choisir où et avec qui manger. On mange vraiment bien ! Pour éviter le gaspillage, ce qui n'est pas mangé est mis de côté dans un seau qui sera apporté aux cochons.



Une photo de la cantine

La récréation :

Pendant les récréations, nous nous amusons beaucoup tous ensemble. Il y a beaucoup de vélos et de trottinettes pour jouer. Il y a un grand bac à sable dans la cour dans lequel nous pouvons y faire des tours de contrôle, creuser, construire des maisons et des châteaux. Lorsqu'il fait beau on peut sortir la table de ping-pong pour y jouer. On peut aussi faire du badminton, ou différents sports collectifs tels que le foot ou le basket. Quand on apporte un jeu on peut le montrer aux copains. Il y a également des plots pour faire des battles flip. Des craies sont mises à disposition pour ceux qui aiment dessiner dans la cour. Et surtout, tous les jours, nous avons à notre disposition des fruits à volonté qui nous sont préparés par Cyndie.



En récréation

La salle de motricité

Lorsqu'il pleut, nous faisons nos récréations dans la salle de motricité qu'on appelle également « la grande classe ». Elle est très grande et il y a dedans tout un tas de matériels qui est utilisé pour le sport (des tapis, des plots, des cerceaux...). On a tout ce qu'il faut pour faire des ateliers de cirque aussi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Journée mondiale de l'eau

Eaux de Vienne fête ses 10 ans en 2025 ! Dix années de travail collectif au profit d'un service public de l'eau toujours plus solidaire, plus expert et plus résilient.

Pour l'occasion, un grand événement est organisé lors de la Journée mondiale de l'eau, le samedi 22 mars 2025, au Centre de plein air de Lathus-Saint-Rémy (86). Dès 10h, venez profiter d'activités gratuites pour toute la famille : accrobranche, tours en calèche, VTT, escalade, tir-à-l'arc, cirque... Eaux de Vienne et ses partenaires seront également là pour sensibiliser petits et grands à la protection de la ressource en eau et des milieux naturels : jeux, quiz, expositions, conférence, démonstrations...



UN CHANGEMENT À NOTER :

Eaux de Vienne-Siveer a mis en place une nouvelle organisation, dorénavant **deux relèves réelles** des compteurs d'eau seront effectuées chaque année.

Plus d'infos sur www.eauxdevienne.fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

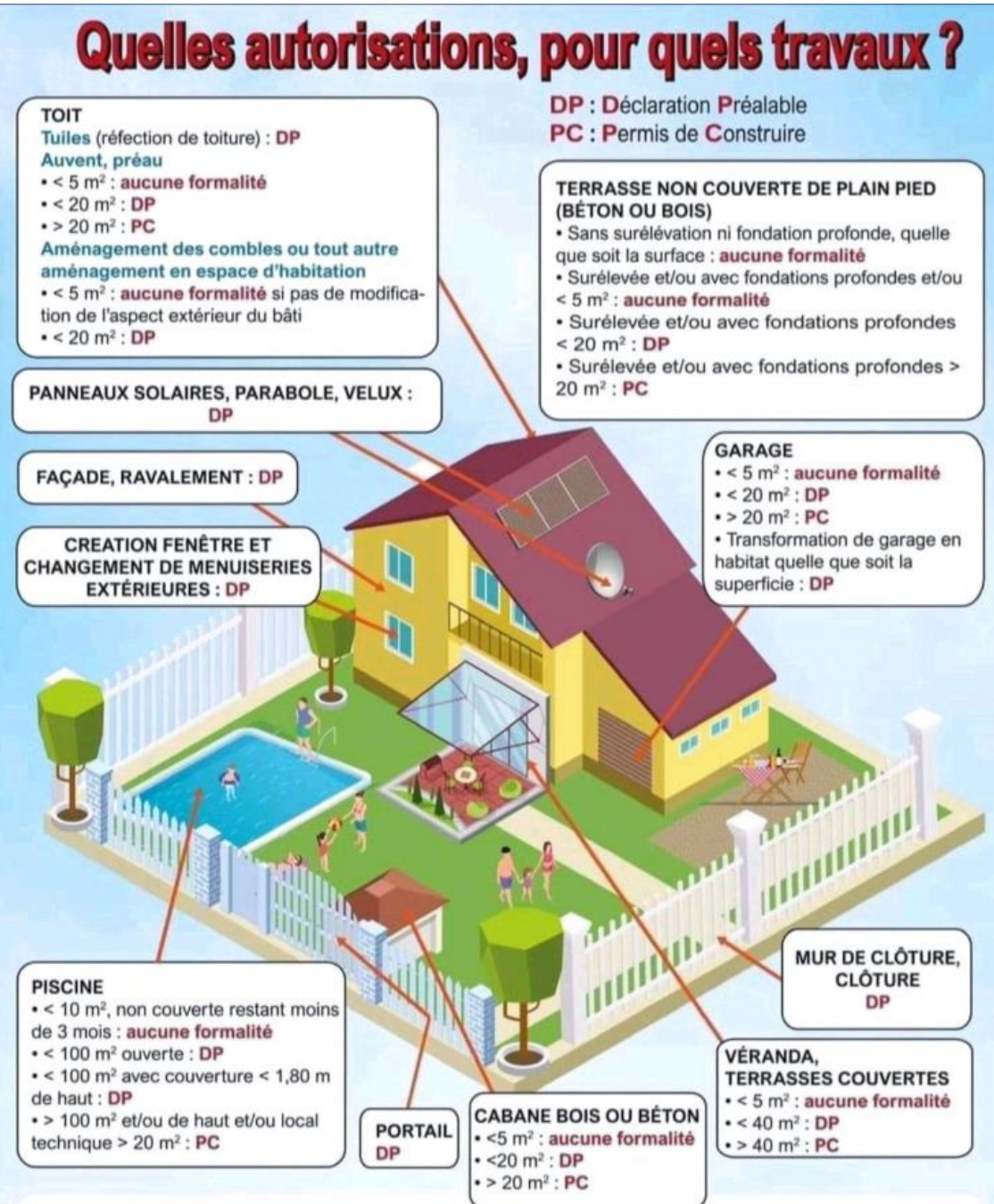
Le 10 octobre 2024, les élus communautaires de Vienne et Gartempe ont approuvé le PLUI qui sera applicable pour les 15 années à venir.

Les règles d'urbanisme seront identiques sur les 55 communes de l'intercommunalité.

Nouveauté : dans le cadre du PLUI, les déclarations de travaux sont obligatoires pour la création d'une clôture et les ravalements de façade.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire



TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : **DP**

PORTAIL : **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



V'Bus, un nouveau service de transport à la demande à partir du 02 janvier 2025 :

V'Bus est un service public de transport **ouvert à tous** proposé par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ce transport de proximité propose une prise en charge à domicile et fonctionne uniquement sur réservation (pas de voyage à vide) à des horaires définis.

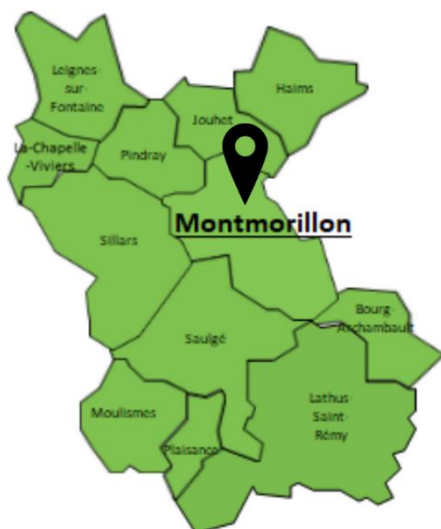
Un rendez-vous chez le médecin, une démarche administrative, des courses dans un commerce, une activité associative... Des véhicules de 5 à 9 places vous transportent vers des services de proximité.

Secteur Montmorillon :

Je pars de :

Les habitants des communes de Montmorillon, Leignes-sur-Fontaine, La-Chapelle-Viviers, Pindray, Jouhet, Haims, Sillars, Saulgé, Moulismes, Plaisance, Lathus-Saint-Rémy, Bourg-Archambault peuvent se rendre à Montmorillon.

Destination : N'importe quel point au sein de la zone urbaine de Montmorillon



	DÉPART	ARRIVÉE	RETOUR
MERCREDI MATIN (jour de marché)	Du domicile (ou autre lieu) à partir de 8h	Montmorillon (selon lieu de dépôt) 9h30 - 9h45	Départ à partir de 12h
MERCREDI APRÈS-MIDI	Du domicile (ou autre lieu) à partir de 13h30	Montmorillon (selon lieu de dépôt) 15h- 15h15	Départ à partir de 17h30
SAMEDI MATIN	Du domicile (ou autre lieu) à partir de 8h	Montmorillon (selon lieu de dépôt) 9h30 - 9h45	Départ à partir de 12h

Des horaires plus précis de prise en charge et de retour au domicile vous seront communiqués au moment de votre réservation.

Pas de fonctionnement les jours fériés.

A quel prix ?

Trajet simple	2,50 €
Trajet Aller/Retour	4,50 €
Tarif Solidaire (Quotient familial 960€ maximum)	0,40 €
Enfants de moins de 4 ans, accompagnateurs PMR, anciens combattants	Gratuit
Trajets vers point d'arrêt lignes régulières ou Gare TER dans la durée de 2h	Gratuit

Les enfants de 11 ans révolus sont admis seuls sur présentation d'une autorisation parentale.

Plus d'informations :

Communauté de Communes Vienne et Gartempe 6 rue Daniel Cormier 86 500 Montmorillon	vienneetgartempe.fr Rubrique vivre mobilite@ccvg86.fr 05 49 91 07 53
--	---

Des bons résultats à renforcer

L'année 2024 confirme la tendance à l'augmentation des tonnes collectées en emballages et papiers et en parallèle une baisse des sacs noirs. Cependant, cette tendance positive est minorée par deux augmentations :

- celle du refus de tri, c'est-à-dire les déchets non conformes déposés dans les contenants jaunes,
- et les tonnes de tout-venant collectées dans les déchèteries.

Ce sont deux axes de travail pour 2025. L'année verra également la fin de l'harmonisation des modes de collecte sur l'ensemble du territoire du SIMER. Cette démarche est une nécessité pour répondre aux enjeux réglementaires, économiques et environnementaux.



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE, OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT

Pour régler votre redevance, vous avez la possibilité de choisir : **le prélèvement mensuel ou à échéance.** Pour cela, rien de plus simple :

- compléter le mandat SEPA (disponible sur www.simer86.fr),
- et retourner le avec votre RIB par courrier.

LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL c'est :



SIMPLE
AUTOMATIQUE
SÉCURISÉ

N'attendez plus, adhérez dès maintenant !

redavance@simer86.fr - 05 49 91 99 60
www.simer86.fr



CALENDRIERS DE COLLECTE 2025



Les calendriers de collecte 2025 sont disponibles :

- en ligne sur le site internet : www.simer86.fr
- sur l'appli MonTri avec la possibilité de saisir l'adresse
- dans vos mairies

Pour rappel :

- la collecte est maintenue les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Les jours de report sont indiqués sur le calendrier. L'information sera également diffusée via les différents supports de communication.
- les bacs ou sacs (rouges et jaunes) doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 19h.

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont en horaire d'hiver jusqu'au 31 mars avec une fermeture à 17h (au lieu de 18h). Elles sont fermées les jours fériés. Pour être informé des fermetures exceptionnelles, consultez le site internet, Facebook ou l'appli.

VENTE DE COMPOSTEURS

à tarif réduit.
Retrait en déchèteries.



CONDITIONS ET RÉSERVATION
WWW.SIMER86.FR

conditionné en kit
101 x 101 x 18 cm
composteur monté
101 x 102 x 85 cm



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI MONTRI
pour faciliter votre quotidien



simer86.fr



Guide du tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Demandes et signalements



@EcoPole



Actualités du territoire



Alertes personnalisées


Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Eco-Pôle - La Poudrerie 86320 SILLARS / 05 49 91 96 42 / ecopole@simer86.fr

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

Adriers ◊ / Antigny ◊ (Hors : Ch. du Vieux Mur, La Petite Rue, prom. Rochengout, rte Buissons, rue Creutzwald, rue de l'Abbaye, rue de la Longeraie, rue de la République, rue de la Vigne aux moines, rue des écreuils, rue R. Lajon, Barbroux, La Créchère, Villiers) / Brux ◊ (Hors : Les Bernard) / Chaunay (Les Forges ◊) / Haims ◊ / Moulismes ◊ / Moussac ◊ / Mouterre-sur-Blourde ◊ / Plaisance ◊ / Queaux (Le Cerf Content, Les Brandes, La Haute Barbade ◊) / Romagne (La Mare de Vron ◊) / Valence-en-Poitou Vaux ◊ (Hors : La Fougetterie, La Grange du Bois, La Poutretterie, rue de la Palisse, rte de Roussillon, Les Pièces du Vigneau, Le Pinier)

Janvier 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

 Collecte identique à 2024

Février 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Octobre 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre 2025						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



**SORTEZ VOS
BACS LA VEILLE
AU SOIR**

Jour de collecte

JEUDI
semaine paire

La collecte est maintenue les jours fériés sauf :

- le 1^{er} janvier,
- le 1^{er} mai et
- le 25 décembre

Report du jour de collecte

1^{er} mai > 2 et 3 mai

25 décembre > 26 et 27 décembre

 Je note les sorties de mon bac noir

Contacts

Tél. 05 49 91 96 42
ecopole@simer86.fr

Facebook

www.simer86.fr



TARIFS PUBLICS 2025

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Repas traditionnel 4 éléments	11,59 €	<i>par repas</i>
Repas traditionnel 5 éléments	11,87 €	<i>par repas</i>
Repas traditionnel 6 éléments	12,17 €	<i>par repas</i>
Petits Plats d'Amandine Plaisir	13,26 €	<i>par repas</i>
Petits Plats d'Amandine Prestige	15,03 €	<i>par repas</i>
Pain	0,38 €	<i>par pain</i>

TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE - ACTIV'ZEN

Abonnement de téléassistance domiciliaire	31,90 €	<i>par mois</i>
Frais d'installation	35,00 €	<i>à l'installation</i>

Options

Convivialité	Offert	<i>par mois</i>
Sérénité (Détecteur de chute)	5,00 €	<i>par mois et par déclencheur</i>
Sécurité (DAAF)	3,00 €	<i>par mois et par DAAF</i>
Déclencheur bijou	4,00 €	<i>par mois et par déclencheur</i>
Emetteur supplémentaire (classique)	3,00 €	<i>par mois et par déclencheur</i>

TÉLÉASSISTANCE MOBILE - ACTIV'MOBIL

Abonnement de téléassistance mobile	26,90 €	<i>par mois</i>
Frais d'installation / paramétrage	35,00 €	<i>à l'installation</i>
Déclencheur supplémentaire - Bijou collier Ellis	4,00 €	<i>par mois</i>
Déclencheur supplémentaire Enzo	2,00 €	<i>par mois</i>

Options

Convivialité	Offert	<i>par mois</i>
Sérénité (détecteur de chute)	5,00 €	<i>par mois</i>
Housse de protection - Abby	12,90 €	<i>à l'achat</i>

TÉLÉASSISTANCE MOBILE - Application LÉA

Abonnement application mobile Léa	15,90 €	<i>par mois</i>
Frais d'installation / paramétrage	35,00 €	<i>à l'installation</i>

Disponible à la Vente : **LA BOITE À CLÉS** à 35,50€ l'unité



CRÉDIT D'IMPÔTS

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôts sur la téléassistance et, sous conditions*, sur la livraison des repas.

* Le crédit d'impôts de 50 % est accordé sur la livraison (hors coût alimentaire) sous réserve de bénéficier d'un autre service à la personne réalisé à domicile (Circulaire du 11/04/2019 NOR ECOI1907576C).

TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Se renseigner au **05 49 44 59 99** - du Lun. au Vend. de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
ou sur **www.presenceverteservices.com**
mail : **contact@pvs86.fr**

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC

Pourquoi ?




À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal

Le moustique tigre sur le territoire de la CCVG

Le moustique tigre, vecteur de maladies graves telles que la dengue, le chikungunya et le Zika a récemment été détecté dans plusieurs de nos communes. Afin de protéger notre santé et notre bien-être, il est crucial de mettre en œuvre des mesures de prévention et de gestion efficaces. Nous vous recommandons de vider régulièrement (**tous les 7 jours**) les récipients d'eau stagnante, comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les pneus usagés stockés, les bidons, les réserves d'eau dans tout support artificiel ... Les regards de gouttières et les cuves de réserves doivent être dotés de moustiquaires pour éviter à l'insecte de pénétrer à l'intérieur. Il convient de sensibiliser le public autant que les services municipaux pour intensifier les opérations de communication autour des zones infestées mais aussi à titre de prévention par des actions. Des contrôles réguliers doivent être effectués pour identifier et détruire les gîtes larvaires. Ensemble, par des gestes simples et une vigilance accrue, nous pouvons limiter la prolifération de ce nuisible. Restons mobilisés pour préserver la santé de notre communauté. Utilisez des répulsifs pharmaceutiques cutanés ou des vêtements tout en les portant longs et amples pour vous protéger des piqûres si vous en ressentez le besoin.



Participez à la surveillance du moustique tigre

Il est très petit : 5 mm.

Il est noir avec des rayures blanches.

Il pique durant la journée.

Sa piqûre est douloureuse.

Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

Limitier la **prolifération** du moustique, c'est **l'affaire de tous!**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé Grand Est

L'ambroisie en expansion sur les communes du territoire CCVG

L'ambroisie à feuille d'armoïse, plante envahissante et fortement allergisante, prolifère dans de nombreuses communes de la CCVG. Reconnaisable par ses feuilles finement découpées, vertes des deux côtés et ses fleurs en épis, cette plante pose des problèmes de santé publique en provoquant des allergies sévères et de l'asthme. Pour lutter contre sa propagation, il est essentiel de l'arracher avant la floraison (fin juillet). Pour éviter tout contact allergisant lors de l'émission des pollens (Début août à fin septembre), il convient de se protéger efficacement (vêtements couvrant toute la peau et masque de protection FFP2). Les plants arrachés doivent être laissés sur place où ils meurent en quelques minutes afin d'éviter tout risque de transmission des graines. Pour les grandes surfaces (davantage pour les parcelles agricoles ou les zones communales infestées), l'éradication est possible par fauche/broyage (deux passages). Le premier passage doit être effectué en juillet avant l'apparition des pollens et le second en septembre pour éliminer les repousses. Les services municipaux doivent réaliser des campagnes de sensibilisation et des interventions régulières sur les terrains publics. Nous vous encourageons à signaler toute présence d'ambroisie grâce à l'application gratuite « signalement ambroisie » ou auprès de votre mairie et à participer activement à son éradication sur votre propriété. Ensemble, nous pouvons protéger notre santé et notre environnement.



Concours « Prairies et parcours » - 2^{ème} édition



Ce concours a pour but de valoriser les pratiques agricoles durables notamment en matière de gestion des prairies.

Un succès pour Julien Weller, agriculteur sur Moulismes, qui a vu son travail reconnu par le jury en obtenant la troisième place du concours le 12 juin 2024.

Nous lui souhaitons une bonne continuation pour la suite.

Le premier prix a été décerné au Montmorillonnais, David Guillet.

LES ARTISANS ET COMMERCANTS DE MOULISMES

NOM DE LA STRUCTURE	Téléphone	ACTIVITÉ
Benoît services	06 80 87 72 47	Garage ambulant
Chez Fred	05 49 84 59 06	Restaurant
DMELTOUTOU	06 75 64 25 37	Toilettage itinérant pour chien et chat toutes races
Garage PATRIER	05 49 91 22 85	Garage
La ferme des 3 canards	05 49 91 90 66	Chambre d'hôtes
Alte à la campagne	06 04 53 17 25	Airbnb
LENFANT Bernard	05 49 48 23 64	Commerce de bois de chauffage
L'Épicerie du Village	05 49 48 71 95	Épicerie-pain-tabac-journaux
Les CIGOGNES DE MOULISMES	06 49 75 49 94	Restaurant
Pascal DUVERGER	05 49 91 82 23	Restauration rapide

Nom de l'association	Nom du Président	Activité
ACCA	Mathieu SOURISSEAU	Chasse
APE	Benoit BUSSIERE	Association des Parents d'Élèves
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	Alain PRÉZEAU	Club des Aînés
COMITÉ DES FÊTES	Jean-Claude TABUTEAU	Animations diverses Gestion de l'étang

Directeur de la publication : Nathalie TABUTEAU.

Le responsable de la publication :
Christelle ROBUCHON,

Dépôt légal : 1er trimestre 2025.

Impression : CREAMPRIM